

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 17 mai 2016
Séance du 26 avril 2016

9 Relations internationales – missions du suivi et d'évaluation à Nabadji Civol (Sénégal) - mandats spéciaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, BOUADDI, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme GOMES-NASCIMENTO, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Dans le cadre de la convention de coopération décentralisée signée entre Creil et Nabadji Civol le 24 novembre 2015, du projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations de Nabadji Civol, visé par la délibération n°8 du conseil municipal en date du 8 février 2016, la ville de Creil a obtenu les financements sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (90 342 €) et de la Communauté de l'Agglomération Creilloise (10 000 €). La phase opérationnelle du projet va donc pouvoir débuter à l'été, en lien avec le GRET et Le Partenariat, les deux ONG retenues pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Il sera nécessaire, pour le bon déroulement du projet et dans le cadre de l'accompagnement de la ville de Nabadji Civol dans le renforcement de ses compétences, de se rendre sur place pendant la durée de mise en œuvre du projet.

La ville de Creil s'est également contractuellement engagée à rendre régulièrement compte aux partenaires financiers de l'avancement des travaux, de la bonne utilisation des fonds engagés et de la mise en œuvre des mesures sociales d'accompagnement prévues pour le projet.

maintenant !

Pour ce faire, une mission de suivi et d'évaluation aura lieu 3 fois entre novembre 2016 et décembre 2017, basée sur le calendrier prévisionnel des travaux, à laquelle participeront un ou deux élu(s) de la Ville : Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire et/ou Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint et élu référent Sénégal. Seront également associés à ces missions de suivi et d'évaluation un technicien de la Communauté de l'Agglomération Creilloise, en tant que partenaire financeur et structure compétente sur notre territoire en matière d'eau potable et d'assainissement, et les services sénégalais de l'Agence Régionale de Développement et du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM).

Chaque mission durera 7 jours, voyage inclus, et se déroulera dans les localités de Nabadji Civol concernées par le projet, ainsi qu'à Dakar pour rencontrer les acteurs institutionnels nationaux impliqués dans ce projet. Elle donnera lieu à un rapport transmis à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

Le coût total de ces trois déplacements sur la période définie (novembre 2016 à décembre 2017) pour un et/ou deux élu(s) ne dépassera pas 3 500 €.

Il vous est demandé :

- > d'approuver les mandats spéciaux donnés à Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, et Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint,
- > d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ces déplacements pour Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN et Monsieur Jean-Claude CABARET.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 26 avril 2016,

Considérant que la ville de Creil a obtenu les financements permettant la réalisation du projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de Nabadji Civol visée par la délibération du 8 février 2016,

Considérant que l'envoi d'une mission de suivi et d'évaluation à trois est indispensable au bon déroulement et à la bonne fin de ce projet, conformément aux engagements contractuels pris auprès des financeurs,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les mandats spéciaux donnés à Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire et à Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à son mandat spécial et au mandat spécial de M. CABARET et tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6532/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **18 MAI 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ..23/05/16

et publication ou notification le23/05/16.

affiché le18/05/16.....

CREIL, le23/05/2016.....

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

Envoyé en préfecture le 23/05/2016

Reçu en préfecture le 23/05/2016

Affiché le



ID : 060-216001743-20160517-DLRG160523009-DE